



MAIRIE DE CHEVENON
3 rue des écoles
58160 CHEVENON
03 86 68 72 75
mairie@chevenon.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 2 mai 2022

Présents : Françoise BERNARD, Régine BERNARD-FOUCAULT, Yannick CAIRA, Jérôme FERRE, Martine GAUCHER, Emmanuel LOCTIN, Aurélie MONTIGNAC, Frédérique PALLADINI, Philippe POUZOL, Jean-Luc RAYMOND, Sandrine SORIAUX, Jean-Luc VINCENT.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Florian DESROCHES donne procuration à M. Yannick CAIRA, Mme Elodie MONTIGNAC donne procuration à Mme Régine BERNARD-FOUCAULT, Mme Fabienne CANOT donne procuration à Françoise BERNARD

Secrétaire de Séance : Régine Bernard-Foucault

Le quorum est atteint.

La Séance s'ouvre à 18h30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 07 FEVRIER 2022

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 février 2022;**
- **Compte-rendu de délégations ;**
- **Dossiers soumis au vote :**
- Approbation des comptes de gestion budget commune eau assainissement année 2021 ;
- Compte administratif budgets commune eau assainissement affectation de résultats ;
- Vote des subventions aux associations 2022 ;
- Vote du budget principal et annexes 2022 (eau-assainissement) ;
- Vote des taux des taxes directes locales 2022 ;
- Souscription contrat d'emprunt ;
- Souscription ligne de trésorerie ;
- Exonération de facture eau et assainissement des bâtiments communaux année 2022 ;
- Contrat d'assurance des risques statutaires ;
- **Informations**
- **Questions diverses.**

COMPTE- RENDU DE DELEGATIONS

Par délibération du 5 juin 2020 le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

- **Objet** : Eclairage publique allée mairie

Entreprise retenue : SIEEEN (58000 Nevers)

Montant : 6 460 € HT (7 752.00 € TTC)

Participation communale : 3230.00 € TTC

Date de signature : 21/03/2022

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET COMMUNE - EAU ASSAINISSEMENT ANNEE 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ;

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget principal et budgets annexes eau et assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal **d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE EAU ET ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTATS ANNEE 2021

Le Maire quitte la salle à 18h45

Madame Régine BERNARD-FOUCAULT, 1ère adjointe, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 mars 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte le compte administratif de l'exercice 2021 des budgets Commune – Eau - Assainissement arrêtés comme suit :**

BUDGET COMMUNE

Section de Fonctionnement

Dépenses :	508 587.68 €
Recettes :	547 196.88 €
<i>Résultat 2021</i>	<i>38 609.20 €</i>
Report 2020 :	133 432.11 €
Clôture de la section :	172 041.31 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	152 712.87 €
Recettes :	121 373.86 €
<i>Résultat 2021 :</i>	<i>-31 339.01 €</i>
Report 2020 :	- 21 120.59€
Clôture de la section :	-52 459.60 €

Restes à Réaliser :

Dépenses :	26 146.80 €
Recettes :	180 491.97 €
Résultats à reporter :	154 345.17 €

Résultat section d'investissement :

Clôture de la section d'investissement :	-52 459.60 €
Résultats à reporter :	172 041.31€

BUDGET EAU

Section de fonctionnement :

Dépenses :	86 942.36 €
Recettes :	72 942.36 €
<i>Résultat 2021:</i>	<i>- 14 377.93 €</i>
Report 2020 :	31 298.35 €
Clôture de la section :	16 920.42 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	7 491.00 €
<i>Résultat 2021 :</i>	<i>7 491.00 €</i>
Report 2020 :	41 275.00€
Clôture de la section :	48 766.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Dépenses :	39 191.44 €
Recettes :	34 490.32 €
Résultat 2021	- 4701.12 €
Report 2020 :	7 127.71 €
Clôture de la section :	2 426.59 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	11 183.02 €
Recettes :	14 597.00 €
Résultat 2021 :	3 413.98€
Report 2020 :	21 655.88€
Clôture de la section :	25 069.86 €

Restes à Réaliser :

Dépenses :	29 671.44 €
Recettes :	7 417.46 €
Résultats à reporter :	22 253.98 €

Besoin en financement :

Clôture de la section d'investissement :	25 069.86 €
Résultats à reporter :	22 253.98€
	2 815.88 €

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Retour de Monsieur le Maire à 18h49.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultats de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal **décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

BUDGET COMMUNE

Résultats 2021	
Montant total des recettes de fonctionnement	547 196,88 €
Montant total des dépenses de fonctionnement	508 587,68 €
résultat de l'exercice 2021	38 609,20 €
report de l'exercice précédent	133 432,11 €
Résultat à affecter (002) RF	172 041,31 €
Montant total des recettes d'investissement	121 373,86 €
Montant total des dépenses d'investissement	152 712,87 €
résultat 2021 de la section d'investissement	-31 339,01 €
report de l'exercice précédent	-21 120,59 €
résultat section investissement (001) DI	-52 459,60 €
RAR recettes 2021	180 491,97 €
RAR dépenses 2021	26 146,80 €

BUDGET EAU

Affectation du résultat au 1068	
Report en fonctionnement recette 002	16 920.42 €
Report en investissement recettes 001	48 766.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat au 1068	
Report en fonctionnement recette 002	2 426.59 €
Report en investissement recettes 001	25 069.86 €

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Vu les demandes effectuées par les différentes associations de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la somme de 3650 € au compte 6574 pour subvenir aux besoins des associations.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2022 ;

Vu la commission des finances du 21 mars 2022;

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'**adopter dans son ensemble les budgets – principal et annexes (eau et assainissement).**

BUDGET PRINCIPAL, voté en équilibre

Section de fonctionnement

Dépenses 734 921,31 €
Recettes 734 921,31 €

Section d'investissement

Dépenses 726 028 €
Recettes 726 028 €

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

BUDGET EAU, voté en équilibre

Section de fonctionnement

Dépenses	89 321 €
Recettes	89 321 €

Section d'investissement

Dépenses	233 372 €
Recettes	233 372 €

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

BUDGET ASSAINISSEMENT, voté en équilibre

Section de fonctionnement

Dépenses	42 196 €
Recettes	42 196 €

Section d'investissement

Dépenses	47 084 €
Recettes	47 084 €

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Monsieur Le Maire sollicite Conseil Municipal pour voter les taux d'imposition en 2022 comme suit :

- taxe foncière (bâti) 38.61 % ;
- taxe foncière non bâti 32.53 %.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 130 000 € (cent trente mille euros) correspondant au financement de la part des travaux concernant la réhabilitation de la mairie déduction faite des subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un **montant de 130 000 €** et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée d'amortissement : **20 ans**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,66 %**

Durée : **100 trimestres**

Montant de l'échéance : **1 591,01 euros, soit 6364,04 annuels**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole en attendant l'arrivée des subventions pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

Il rappelle qu'une ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente de subventions et ainsi optimiser les frais financiers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter la proposition suivante :

Montant de la ligne de trésorerie : 370 000 €

Durée : 2 ans

Taux : 0,79 %

Païement des intérêts : Trimestriel

Frais de dossier : 370 €

- de l'autoriser à signer les documents permettant la mise en place de cette ligne de trésorerie.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

EXONERATION DE FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer la commune de Chevenon de la facturation des services de l'eau et assainissement.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

CONTRAT ASSURANCE SES RISQUES STATUTAIRES 2022-26

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 ;

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 13 décembre 2021 a donné autorisation d'adhérer au contrat groupe CNP Assurance et Sofaxis

Rappels :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022)

Cible : Agents Permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL et pour les risques garantis suivants : accidents du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité, adoption,

paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Monsieur le maire propose de compléter cette délibération en fixant les caractéristiques du contrat groupe 2022/2025 :

- franchise ferme 10 jours MO
- 7.10 % frais de gestion inclus

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT RESEAU LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNAL 2022-2027

Vu la prise de compétence en matière de coordination et d'animation d'un réseau de lecture intercommunal,

Monsieur Le Maire propose d'adopter la charte de fonctionnement proposée par le comité technique, de nommer Madame Régine BERNARD-FOUCAULT référent lecture publique.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONDUITE AEP RD 13

Le 27 janvier 2021, le conseil municipal a validé le projet de renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable le long de la RD13.

Les objectifs poursuivis sont :

- **la réduction des pertes d'eau** avec une gestion patrimoniale des infrastructures liées à la distribution de l'eau
- **la garantie d'une bonne qualité de l'eau distribuée** pour que chaque habitant de Chevenon puisse consommer l'eau du robinet en toute confiance.
- **la sécurisation de la distribution de l'eau** pour que chaque habitant puisse disposer de l'eau en quantité et pression suffisante, à tout moment de l'année.

L'opération consiste dans le renouvellement de 645 mètres de canalisation le long de la RD13.

Au vue de la technicité des travaux, Mr le Maire s'est rapproché du SIAEP Allier Nivernais pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Les éléments de la mission sont les suivants :

- **Conception** : réalisation des études pour l'élaboration de l'avant-projet
- **Consultation** : réalisation du dossier de consultation aux entreprises, analyse des offres et réalisation du rapport d'analyse des offres, compris sécurisation juridique du marché
- **Travaux** : suivi, coordination et réception des travaux

Le coût prévisionnel de la mission s'élève à 10 000 € HT, décomposé comme suit :

- **Forfait Conception** : 3 000 € HT
- **Forfait Consultation** : 3 500 € HT
- **Forfait Travaux** : 3 500 € HT

M. le Maire propose au conseil municipal :

- **de retenir le SIAEP Allier Nivernais pour la maîtrise d'œuvre lié au projet de renouvellement de la conduite AEP Les Cassines – Rond Point RD13**
- **de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

INFORMATIONS

Proposition d'une motion.

Monsieur le Maire propose la motion suivante au conseil municipal :

« Montée des idées de l'extrême droite

Lors du deuxième tour de l'élection présidentielle, un grand nombre de citoyens a voté en faveur d'une candidate d'extrême droite. C'est la troisième fois dans l'histoire de la Vème République qu'un candidat d'extrême droite se hisse au second tour.

A l'heure où la guerre fait son retour en Europe, nous, élus municipaux de la commune de Chevenon, tenons à manifester notre profonde inquiétude devant la progression d'une idéologie qui prône l'exclusion, la division et la haine au sein de la société française.

Nous mettons en avant l'humanisme, l'esprit des Lumières et les valeurs républicaines face à l'obscurantisme.

Même si au sein de notre assemblée municipale, nos convictions politiques sont diverses et différentes, nous rappelons notre attachement aux valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité et de fraternité. »

La motion est soumise au vote.

Abstention : 0

Contre : 0 Pour : 15

La séance est levée à 20h00.

Secrétaire de séance,


Régine BERNARD-FOUCAULT

Le Maire,
Emmanuel LOCTIN



